

**PROCES VERBAL du conseil
de la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne-Périgord
le 25 juin 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Pierre-Alain PERIS, Président, le 13 juin 2013.

Nombre de membres en exercice : 68

Présents : 67

ALLES SUR DORDOGNE	Jean-Paul AUBRIOT (remplaçant de Johannes HUARD)
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Michel COUDERC
BANEUIL	Edith DE VRIES
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE
	Michel MARCHAL
	Bernard BESLIN
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Véronique DUBEAU-VALADE
	Alain BAPTISTE
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LABOUQUERIE	Michelle CABANE
LALINDE	Pierre-Alain PERIS
	Christian ESTOR
	Christine VERGEZ (remplaçante de Christian BOURRIER)
	Norbert PASQUET
	Emmanuelle LAUCOURNET
	Jacques MANDON (remplaçant de Jean-Marc RICAUD)
	Pascal REYTIER
	Jean-Pierre JOUVET
	Guy RAIMBAULT
	Anne-Marie DROUILLEAU
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Gilbert TISNÉ

LE BUISSON DE CADOUIN

Jean-Claude FAUCHIER (remplaçant de Mérico CHIES)

Alain COUTEAU

Jean CHAUSSADE

Gérard DEMADE

Norbert BESSE

Bernard HERVÉ

Georges LAVELLE

LIORAC SUR LOUYRE

Jean-Claude MONTEIL (remplaçant d'Alain GIPOULOU)

LOLME

Bernard ETIENNE

MARSALES

Jeanine LEYGUES

MAUZAC ET GRAND CASTANG

Patrice MASNERI

Claude BOULANGER

MOLIERES

Alexandre LACOSTE

MONPAZIER

Fabrice DUPPI

MONSAC

Claude CHASTENET

MONTFERRAND DU PERIGORD

Odile DELCEL (remplaçante de Jean-Georges MEYRIGNAC)

NAUSSANNES

Pierre BONAL

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU

PONTOURS

Marie-Thérèse ARMAND

PRESSIGNAC VICQ

Patrick BRETON

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL

SAINT AGNE

Serge MERILLOU

SAINT AVIT RIVIERE

Fernand BARRIAT

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE

SAINT CAPRAISE DE LALINDE

Laurent PEREA

SAINT CASSIEN

Gérard MAGIMEL (remplaçant de Denis RENOUX)

SAINT FELIX DE VILLADEIX

Philippe GONDONNEAU

SAINT MARCEL DU PGD

Yves WROBEL

SAINT MARCORY

Jean CANZIAN

SAINT ROMAIN

Gérard CHANSARD

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD

SAINTE FOY DE LONGAS

Thierry LASCAUX

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE

SOULAURES

Magalie PISTORE

URVAL

Roland KUPCIC

VARENNES

Philippe SOULAGE

VERDON

Jean-Marie BRUNAT

VERGT DE BIRON

Olivier MALET (remplaçant d'Hugues BRU)

Absent excusé :

01

PEZULS

Roger BERLAND

ORDRE DU JOUR

1. Développement économique

- Convention avec l'EEE (Espace Economie Emploi) pour 2014
- Recrutement d'un développeur économique et création de poste

2. Hypothèse de la création d'un Service d'instruction des actes d'Urbanisme :

- Organisation
- Coût du Service
- Financement du service
- Mutualisation entre les communes ou Option dérogatoire du FPIC

3. Ressources financières

- Répartition pour 2013 du FPIC Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ; Répartition de droit commun ou option à l'unanimité d'une répartition dérogatoire pour le financement du service d'instruction des actes
- Vote des comptes de gestion de dissolution des anciennes communautés de communes et de leurs budgets annexes
- Dissolution et Reprise des résultats du Budget annexe Grand Site

4. RPQS Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'Assainissement non collectif et d'assainissement collectif

5. Ressources Humaines

- Réorganisation des services avec création de postes pour les Finances et les Ressources Humaines
- Recrutement pour le poste de Secrétariat de mairie de SAINT AVIT SENIEUR
- Conventionnement avec le CDG pour le recrutement de remplaçants pour les secrétaires de mairie

6. Pôle médico social : Point sur les travaux

- Avenants au marché
- Gestion du pôle : Autorisation pour le président à signer des baux avec les professionnels de santé, conventions avec les organismes spécialisés.

7. Questions diverses

Présentation aux agents de la CCBDP du livret d'accueil le 2 juillet Salle Jacques Brel à Lalinde.

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués de la Communauté de Communes. Puis, il propose à Madame Maryse BALSE d'assurer le secrétariat de séance ce qu'elle accepte.

Ensuite, il soumet aux conseillers communautaires le compte-rendu de la réunion du 28 mai dernier, qui est approuvé.

1. Développement économique

La compétence développement économique, compétence obligatoire pour les communautés de communes mérite d'être plus exercée sur le territoire de la CCBDP.

Aussi, le Président, Pierre-Alain PERIS, propose de scinder dans les missions qu'exercent l'EEE (Espace Economie Emploi) l'emploi qui revient aux communes, de l'économie qui elle est du ressort de la communauté de communes.

Cela va permettre de contractualiser avec l'EEE qui existe depuis plusieurs années et réalise déjà un certain nombre d'actions permettant de disposer de diagnostics et de mobiliser des partenaires.

Le président précise les missions d'animation économique susceptibles d'être confiées à l'Espace Economie Emploi de LALINDE :

- Recensement des terrains disponibles et analyse économique des entreprises installées sur les ZAE
- Animation des centres bourgs
- Réalisation de diagnostic général et par filière
- Recensement et mise à jour de l'immobilier économique disponible (terrains, locaux à louer, à vendre, entreprises à céder...)
- Organisation de journées création – reprise avec les chambres consulaires
- Tenue d'observatoires économique
- Aide à la formation des salariés et au recrutement

en contre partie du versement d'une subvention de 26 000 € à l'Espace Economie Emploi pour la réalisation de ces missions.

L'Espace Economie Emploi pourrait aussi réaliser une étude sur l'amélioration de l'attractivité du territoire et la définition des actions de promotion et de détection des projets pour un montant de 14 490 €. Ainsi, la communauté de communes des Bastides, Dordogne – Périgord poursuivrait la

2^{ème} tranche de l'Opération Urbaine Collective initiée par la communauté de communes de Cadouin en 2011 et pourrait bénéficier d'une subvention de 25%.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, par 65 voix pour et 02 abstentions, autorise le Président à signer, pour 2014, une convention d'objectifs avec l'Espace Economie Emploi pour les missions d'animation économique et lui confie l'étude.

- **Recrutement d'un développeur économique et création de poste.**

Le Président informe les Conseillers Communautaires que pour développer l'attractivité économique de ce territoire et développer les filières, des outils existent déjà : charte forestière, pays d'accueil touristique, réseau des métiers d'Art.

Il propose de recruter un agent de développement, un développeur économique, qui devra, avec l'aide de l'Espace Économie Emploi et à partir de la réalisation du diagnostic économique du territoire, proposer une stratégie de développement économique, en définir les actions et les mettre en œuvre.

Son rôle serait de développer les domaines suivants :

Tisser et animer un réseau de professionnels de la création et du développement d'entreprises ;

Etre force de proposition auprès des élus pour la définition de la stratégie économique de la Communauté de Communes ;

Développer un argumentaire pour valoriser l'attractivité de ce territoire et le relayer auprès des organismes départementaux et régionaux chargés de la prospection économique ;

Accompagner les entreprises locales dans leur projet de développement, en étant le référent de proximité pour les partenaires institutionnels.

A ce titre, il est donc proposé de créer un poste de Développeur Économique sous contrat à durée déterminée d'un an à temps complet. Ce poste pourrait bénéficier de 50% de financement au titre du FISAC obtenu pour l'Opération Urbaine Collective menée par l'ex communauté de communes de Cadouin.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide par 60 voix pour et 07 abstentions de créer un poste de Développeur Économique à plein temps à compter du 1er septembre 2013 sous contrat à durée déterminée d'un an dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux.

2. Création d'un Service d'instruction des actes d'Urbanisme

Monsieur le Président informe l'assemblée que les services de la DDT se désengagent progressivement de l'instruction des actes d'urbanisme, et que des textes sont en préparation au niveau national pour réduire voire annuler cette instruction par l'Etat, ceci

selon la taille du territoire (notre communauté de communes serait concernée par une annulation).

Il propose donc de créer un service instruction des actes du droit des sols pour le compte des communes. L'objectif est d'instruire, en lieu et place de la DDT, les documents d'urbanisme déposés à partir du 1^{er} janvier 2014 dans les Mairies.

Pour que ce service soit opérationnel au 1^{er} janvier 2014, il est nécessaire que le personnel soit en place à compter du 1^{er} octobre 2013, afin de suivre les formations adaptées et appréhender le territoire. Il est donc proposé de créer un poste de catégorie B ainsi que deux postes de catégorie C à plein temps.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide, par 65 voix pour et 02 abstentions de créer :

- un poste de catégorie B dans le cadre d'emplois des Rédacteurs ou Techniciens à plein temps à compter du 1^{er} octobre 2013 ;
- deux postes de catégorie C dans le cadre d'emplois des Adjoint Administratif à plein temps à compter du 1^{er} octobre 2013.

3. Ressources financières

- **Répartition pour 2013 du FPIC Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : Répartition de droit commun ou option à l'unanimité d'une répartition dérogatoire pour le financement du service d'instruction des actes.**

Le président explique au conseil qu'il a reçu notification de la part de la préfecture des fiches d'information relatives à la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) 2013.

Christian ESTOR, Vice-Président chargé des Finances, précise qu'au niveau de l'ensemble intercommunal, il s'agit d'un reversement à hauteur de 222 516 €, c'est à dire un solde bénéficiaire pour le territoire.

La répartition de droit entre l'EPCI et les communes membres s'effectue, en 2013, en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI (CIF de la CCBDP : 0,492991).

Part pour la CCBDP : 109 697 €

Part à répartir entre les communes 112 819 €.

Quant à la répartition de droit entre les communes membres, elle est désormais calculée en fonction de leur potentiel financier par habitant.

Par dérogation (n° 1), le prélèvement, comme le versement, peut être réparti, par délibération du conseil communautaire prise à la majorité des deux tiers,

- entre l'EPCI et ses communes membres, en fonction du CIF (comme pour la répartition de droit),
- puis entre les communes membres, en fonction de leur population, de l'écart du revenu par habitant et du potentiel fiscal ou financier par habitant ainsi que, à titre complémentaire, d'autres critères de ressources ou de charges pouvant être choisis par le conseil communautaire.

Ces modalités ne peuvent pas avoir pour effet de majorer de plus de 20 % la contribution (ou de minorer de plus de 20 % l'attribution) d'une commune membre par rapport à celle calculée au titre du régime de droit commun.

Par dérogation (n° 2), le conseil communautaire, statuant à l'unanimité, peut décider de répartir librement le versement en fonction de critères autres, que ce soit pour la répartition entre la communauté et les communes ou pour celle entre les communes.

Monsieur ESTOR propose, pour financer le service instruction d'avoir recours à la dérogation n°2 et de reverser l'intégralité du FPIC (222 512 €) au bloc intercommunal. Cette proposition implique un vote à l'unanimité des membres présents.

Le vice président, après un long débat où certains maires ont évoqué les incertitudes pesant sur les finances des communes et après avoir rappelé le travail des commissions et du bureau, a conclu en demandant aux conseillers d'effectuer pour 2013 un choix rationnel d'efficacité et de solidarité financière.

Aussi, après avoir entendu les différentes modalités de répartition possibles (de droit commun et dérogatoire), le conseil communautaire, décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la répartition dérogatoire n° 2 selon la répartition interne suivante :

	Prélèvement	Versement
Montant notifié de l'ensemble intercommunal	0 €	222 516 €
Part de la CC des Bastides Dordogne-Périgord	0 €	222 516 €
Solde à répartir entre les communes membres	0 €	0 €

Le président précise que cette décision ne vaut que pour la répartition au titre de 2013.

Vote des comptes de gestion de dissolution des anciennes communautés de communes et de leurs budgets annexes

Le président explique au conseil que suite aux opérations comptables de fusion et de dissolution des structures existantes, les comptes des entités dissoutes, arrêtés à la date de clôture juridique de dissolution, sont fusionnés dans ceux de la nouvelle entité. Pour cela, le trésorier a du procéder

à des écritures d'ordre non budgétaires sur l'exercice et établir un compte de gestion de dissolution par structure dissoute une fois toutes les opérations enregistrées. Ces comptes de dissolution sont soumis au vote du conseil de la nouvelle entité.

Le conseil de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord sur proposition du Président approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion de dissolution :

- du budget principal de la Communauté de communes du Pays Beaumontois et de ses Budgets annexes ASSAINISSEMENT COLLECTIF et S.P.A.N.C ;
- du budget principal de la Communauté de communes de Cadouin et des Budgets annexes de l'Extension ZAE LE BUISSON DE CADOUIN, de la Boulangerie et du S.P.A.N.C. ;
- du budget principal de la Communauté de communes du Bassin Lindois et du budget annexe Extension ZAE Les Galandoux ;
- du budget de la Communauté de communes du Monpaziérois et des budgets annexes de la VEFA LES PAILLONS BLANCS, de l'extension ZAE MONPAZIEROIS et du S.P.A.N.C. ;
- du budget principal de la Communauté de communes Entre Dordogne et Louyre.

- **Dissolution et Reprise des résultats du Budget annexe Grand Site**

Le président explique au conseil que le budget annexe Grand Site du SIVOM de MONPAZIER, qui figure dans l'arrêté de fusion, n'ayant plus d'activités, il convient de le supprimer et de reprendre les résultats dans le budget de la Communauté de communes.

- en FONCTIONNEMENT D 002 : - 4 274.92 €
- en INVESTISSEMENT R 001 : 40 897.21 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de reprendre ces résultats et de supprimer le budget annexe Grand Site.

4. RPQS Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'Assainissement non collectif et d'assainissement collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF de l'ex Communauté de Communes du Pays Beaumontois

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Il présente Mr BROGGI du cabinet CHAMADE qui a réalisé le RPQS concernant l'année 2012 pour l'ex Communauté de Communes du Pays Beaumontois et qui le commente dans le détail. Il clôture en rappelant que, suite aux créations de réseaux réalisés dans les communes de Saint Avit sénieur, Molières, Bayac et Montferrand du Périgord, les données financières du service assainissement avaient nécessité l'augmentation régulière de la redevance assainissement collectif de 2007 jusqu'en 2012 afin d'approcher un équilibre financier.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

SPANC de l'ex Communauté de Communes de Cadouin et de l'ex Communauté de Communes du Pays Beaumontois

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport RPQS permet aussi d'informer les usagers du service et doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après présentation des rapports concernant le SPANC de l'ex Communauté de Communes de Cadouin et celui de l'ex Communauté de Communes du Pays Beaumontois, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les deux rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif relatif à l'exercice 2012.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes des ex Communautés de Communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

5. Ressources Humaines

Réorganisation des services avec création de postes pour les Finances et les Ressources Humaines

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Pôle Financier et le Pôle Ressources Humaines de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord ont, depuis le début de l'année, une charge de travail très importante.

Afin de pouvoir mener à bien toutes les missions qui leur sont confiées dans les délais impartis, Monsieur le Président propose de renforcer ces services et de créer, à compter du 1^{er} septembre 2013, un emploi à temps complet pour le Pôle Financier et un emploi à 17,5/35èmes pour le Pôle des Ressources Humaines.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide par 02 absentions ; 63 voix pour et 02 voix contre de créer :

- un poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs à temps complet pour le Pôle Financier à compter du 1^{er} septembre 2013 ;
- un poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs à raison de 17,5 heures hebdomadaires pour le Pôle des Ressources Humaines à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

et autorise le Président à lancer les procédures de recrutement parmi les voies suivantes :

- Nomination suite à concours
- Mutation
- Mise à disposition
- Recrutement direct

- **Recrutement pour le poste de Secrétariat de mairie de SAINT AVIT SENIEUR**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est demandé par Monsieur le Maire de Saint-Avit-Sénieur de créer un emploi de secrétaire de mairie à 17 / 35^{ème}. Il rappelle qu'un service mutualisé de secrétaires de mairie pré-existait sur l'ex-communauté de communes du pays Beaumontois.

Il précise que cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs et propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2013 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de créer un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à 17/35^{ème} dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} septembre 2013 ; et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres prévus à cet effet. Un remboursement via prestation de service sera demandé à la Mairie de Saint Avit Sénieur.

- **Conventionnement avec le CDG pour le recrutement de remplaçants pour les secrétaires de mairie**

Le Conseil Communautaire,

Considérant la possibilité en cas de besoin d'avoir recours à du personnel temporaire mis à disposition par le Centre de Gestion de la Dordogne pour assurer le remplacement des agents momentanément indisponibles, des missions temporaires, en cas de vacance d'emploi qui ne peut

être immédiatement pourvu ou en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant la nécessité de signer une convention dite « convention d'affectation à des missions temporaires » pour la mise en place de ces recrutements ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner pouvoir au Président pour signer la convention d'affectation à des missions temporaires et l'autorise à prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au Budget.

6. Pôle médico social : Point sur les travaux

Le Président, Pierre Alain PÉRIS, explique que le projet de pôle médico social à LALINDE, initié et porté par le SMAS, a été entièrement repris par la CCBDP suite à la fusion. Ce chantier qui a débuté en Février 2012 devrait être livré en Septembre.

Il comprend deux structures : un pôle des services à la personne et une maison de santé rurale.

Le pôle des services à la personne regroupera :

- le CIAS ;
- le SSIAD ;
- le centre médico psychologique du CHS de Vauclaire CMP ;
- les services sociaux du CONSEIL GÉNÉRAL.

La maison de santé rurale réunira :

- cinq médecins généralistes : les Docteurs AVODE, BONNELLE, VERSHOORE, MERRIEN et SERMOT ;
- deux cabinets d'infirmières :
 - cabinet de mesdames BOILEAU, DESBUQUOY et SOURY
 - cabinet de mesdames Marie-Noëlle et Marie -Laure PORCHET et SERANOT
- une Kinésithérapeute : Mme CHANTREL
- une orthoptiste : Mme MARTIN-DUONSEIL
- un audioprothésiste : Mr MAZALREY
- une podologue : Mme POIGNANT
- une diététicienne : Mme VERSHOORE
- un emplacement reste disponible pour un ophtalmologiste.

- Avenants au marché

Le Président explique qu'à la suite de la demande d'installation de nouveaux professionnels dans le pôle de santé, il a fallu modifier le programme initial afin de les accueillir et propose les avenants au marché travaux suivants :

Lot	Ets	Motif extension pour installation nouveaux professionnels	Montant	% /montant initial	
4	Maçonnerie Gros - Œuvre	MORON Constructions	Elévations dans hauteur étage + socle TOTEM	13 195,73	2.48
7	Menuiserie Alu	BERGES Claude	Modifications menuiseries	4 936,00	2.39
8	Serrurerie	METALLERIE BERGERACOISE	escalier hélicoïdal palier arrivée	8 575,79	12.29
9	Menuiserie Bois	Sarl Menuiserie BRETOU	fourniture et pose blocs portes	- 2 267,63	- 1.66
10	Plâtrerie Isolation	VALIANI et Fils	Aménagement R+1/Bureau CIAS PSP	11 069,22	6.60
11	Carrelage Faïence	LAVAL EURL	Fourniture et pose carrelage R+1/Bureau CIAS	1 697,36	1.86
12	Revêtement de sol	SOL PRESTIGE 33	revêtement sols PVC Homogène PSP/MSR	5 806,23	3.73
13	Peinture	MARCILLAC & fils	Remplacement portes stratifiées/peintures R+1	10 907,68	15.03
14	Electricité	SPIE	alimentation TGBT/Modification équipement	29 387,61	17.39
14	Electricité	SPIE	modification Eclairage Extérieur	5 483,01	20.63
15	Plomberie Sanitaire	LAMBERT & Fils	appareils sanitaires et accessoires	7 862,61	7.90
16	Chauffage VMC	ATSE BORDES	Travaux chauffage / rafraichissement / ventilation R+1	19 044,06	6.46

Ces dépenses sont inscrites au budget / section investissement article 2313.

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications et les avenants au marché travaux proposés et autorise Monsieur le Président à les signer.

Un point financier a été établi récemment reprenant le marché initial, les avenants déjà contractualisés, les frais divers et les subventions et emprunts. Il ressort que les financements obtenus permettent d'engager des travaux supplémentaires (avenants ci-dessus) proposés par le maître d'œuvre (138 374.41€), la construction de garages, l'achat de mobilier et de signalétique, meubles.

- Gestion du pôle :

A la fin du chantier et compte-tenu des modifications apportées suite au regroupement des CIAS, les surfaces des parties sont identiques et égales à 1 050 m² chacune.

Concernant la maison de santé rurale :

La communauté de communes doit contractualiser (il est proposé de faire établir des baux professionnels chez un notaire) avec les professionnels de santé à raison de 10 € le m² sans les charges qui seront mutualisées, provisionnées à hauteur de 15% et facturées en fin d'exercice.

Surface totale à louer : 752 m²

Concernant le pôle des services :

Le Conseil Général s'est porté acquéreur des locaux qu'il occupera (convention 360 000 €).

Le Président propose au conseil d'établir une convention pour le SSIAD et pour le CMP à hauteur de 7 € le m².

Le CIAS occupe les locaux à titre gratuit (selon le même principe de mise à disposition gratuite des locaux entre la communauté de communes et un de ses établissements publics). La vente d'une parcelle de terrain (réalisée pour 30 000 €) et la vente de l'immeuble qu'occupe le CIAS, rue Péchaud, devrait permettre le remboursement en partie de l'emprunt de 280 000 € contracté avec un remboursement in fine le 15 Septembre 2014.

Le conseil autorise le président à signer les baux à intervenir avec les professionnels de santé ainsi que les conventions avec les organismes spécialisés.

7. Questions diverses

Madame FEUILLET Patricia, Vice-Présidente chargée des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, fait part au Conseil de l'évolution de la création du site internet par les membres de cette commission.

L'imprimerie LAMBERT, mieux-disante, sera créateur et hébergeur du site Internet de la Communauté de Communes.

Celui-ci contiendra des informations générales sur les compétences de la communauté de communes ainsi qu'un espace réservé aux élus.

La rédaction est sur le point d'être achevée et sa présentation est prévue au Bureau Communautaire puis au Conseil Communautaire du 30 juillet prochain.

Pour conclure, le Président informe les conseillers communautaires que lors de l'apéritif dînatoire organisé le mardi 02 juillet prochain salle Jacques Brel à Lalinde, le « guide d'accueil de l'agent » regroupant les règles générales qui régissent la vie professionnelle des agents territoriaux sera distribué au personnel de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 21h30.

La prochaine réunion est prévue mardi 30 juillet 2013 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.